

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, à la société COATEX, d'une parcelle de terrain de 11 116 mètres carrés située lieu-dit "Champagne" à Neuville sur Saône.

En effet, la société COATEX s'est portée acquéreur de ce terrain nécessaire à l'extension de son activité et qui lui permettrait, de plus, de bénéficier d'une desserte par voie ferrée et ainsi de limiter le trafic routier dans la zone industrielle et donc d'améliorer la sécurité de celle-ci.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit terrain serait cédé au prix de 722 500 F HT conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

2° - La recette en résultant fera l'objet d'une inscription au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 056 de l'exercice concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,